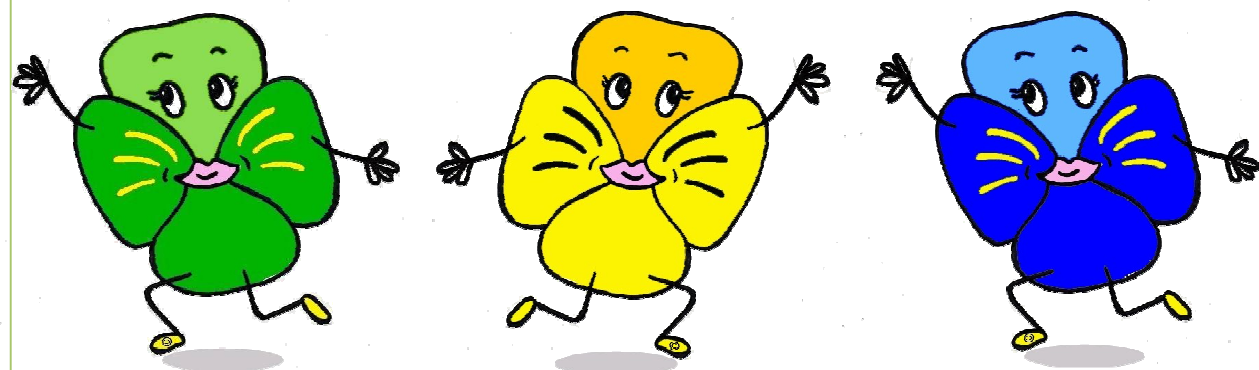


La naissance d'une mascotte ...

Afin de donner une dimension plus sympathique au geste du tri, nous avons souhaité créer une mascotte :

« La pensée du tri »

Cette pensée, mascotte de la collecte sélective, sera présente dans notre communication et vous accompagnera dans toutes les démarches de la réduction des déchets.



Une question, un doute ?

N'hésitez pas à contacter
l'Ambassadeur de Tri : Magali GÉRARD
Communauté de Communes
Sauldre et Sologne

7 rue du 4 septembre-BP 45
18410 ARGENT SUR SAULDRE
☎ : 02-48-73-85-22

<http://communautecommunessauldreesologne.unblog.fr>

Communauté de Communes
Sauldre et Sologne

La lettre de la Com Com Spéciale Ordures Ménagères

N° 1



Le mot du Président

Voici le premier numéro de la lettre de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

D'autres suivront, sans périodicité fixe, mais à chaque fois, pour vous informer des projets et des réalisations de notre Communauté de Communes, encore trop souvent méconnue.

La parution de cette première lettre n'est pas consacrée à l'élimination des déchets ménagers par hasard.

En effet, à partir du 1er janvier 2011, la Communauté de Communes exercera la compétence ordures ménagères pleine et entière sur l'ensemble de son territoire. Sa mise en œuvre s'est avérée longue et délicate, tant le sujet est complexe.

Nous avons agi dans un souci d'égalité de traitement entre tous les usagers du territoire et de bonne gestion des finances publiques en choisissant, suite à un appel d'offres, des prestataires qui sont les mieux à même de nous fournir un service de qualité au moindre coût.

Bonne lecture.

Georges GINOUX



Dans ce numéro

- ✓ 1er janvier 2011: un seul marché de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers sur le territoire.
- ✓ Une tarification unique.
- ✓ L'accès dans les déchèteries.
- ✓ Zoom sur le développement durable.
- ✓ La naissance d'une mascotte ...

Au 1er janvier 2011 ...

Un nouveau service pour un meilleur résultat financier

La gestion des ordures ménagères par le SIVOM Sologne Nord pour les cantons d'Argent sur Sauldre, d'Aubigny sur Nère et par le SIVOM du canton de la Chapelle d'Angillon nécessitait deux marchés avec des prestations et des coûts différents.

A compter du 1er janvier 2011, la Communauté de Communes Sauldre et Sologne reprend la gestion pleine et entière de la compétence ordures ménagères sur le territoire avec **un seul et unique marché** qui a pour double objectif :

- ✓ **Uniformiser les prestations**
- ✓ **Réaliser des économies**

Uniformiser les prestations

Il existe aujourd'hui une disparité entre les 3 cantons de la Communauté de Communes.

Les cantons d'Argent sur Sauldre et d'Aubigny sur Nère disposent du ramassage en porte à porte des ordures ménagères, des corps creux (jaune), du verre (vert) et des journaux revues magazines (JRM bleu). Cette prestation représente un coût de fonctionnement élevé avec une manipulation complexe.

En outre Argent sur Sauldre et Aubigny sur Nère bénéficient de deux ramassages par semaine en porte à porte toute l'année, Brinon sur Sauldre et Oizon deux ramassages quelques mois de l'année et les autres communes un ramassage par semaine. En revanche les habitants éloignés du centre ville ne bénéficient pas de ce service et doivent se rendre à des points de regroupement.

Le canton de la Chapelle d'Angillon bénéficie d'un ramassage en porte à porte uniquement pour les ordures ménagères, le reste est déposé dans des colonnes sur des points d'apport volontaire dans chaque commune.

Les élus ont décidé, **dans un souci de rationalisation et d'équité**, de généraliser le service à un seul passage par semaine, en porte à porte, pour le ramassage des ordures ménagères et les corps creux (caissette jaune), étendu au maximum à tous les usagers qui peuvent être desservis. Le verre et les journaux, revues, magazines (JRM) seront à déposer dans des colonnes situées sur des points d'apport volontaire (PAV) répartis dans chaque commune.

Réaliser des économies

Un nouveau marché préparé en plusieurs lots pour une meilleure mise en concurrence :

- ✓ La collecte des déchets ménagers et assimilés attribué à la société SITA
- ✓ Le traitement des ordures ménagères attribué au SYCTOM Centre d'incinération de Gien Arrabloy
- ✓ Le tri des JRM issus des collectes sélectives attribué à la société SITA
- ✓ La collecte du verre en PAV attribué à la société VEOLIA
- ✓ Le transport des ordures ménagères du quai de transfert au site de traitement attribué à la société SITA

Une extension du service rendu pour certains, une diminution pour d'autres, mais en contrepartie une économie de 440 000 € par an pour les contribuables.

Une tarification unique

A partir du moment où le service est identique pour tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes, le régime de tarification doit être unique et tenir compte de l'effort fait par chacun pour diminuer le tonnage des ordures ménagères.

Aussi le conseil de communauté a-t-il décidé de retenir le principe de la redevance incitative à échéance 2013, plus juste pour l'utilisateur car calculée en fonction du volume d'ordures ménagères déposé pour la collecte.

En attendant sa mise en place qui nécessite du temps, le régime de la taxe s'appliquera en 2011 puis celui de la redevance classique en 2012 et incitative en 2013.

Des résultats à améliorer

4 179 tonnes collectées d'ordures ménagères ... **c'est encore beaucoup !**

216 tonnes de corps creux collectées (jaune), **285 tonnes** JRM collectées (bleu), **589 tonnes** de verre collectées (vert)...**c'est bien mais c'est moins bien que ce que l'on pourrait faire !**

L'accès aux déchèteries ...

Les habitants de la Communauté de Communes auront accès aux déchèteries suivantes:

- ✓ **Aubigny sur Nère** : cantons d'Argent sur Sauldre, d'Aubigny sur Nère et la commune d'Ennordres
- ✓ **Neuvy sur Barangeon** : la Chapelle d'Angillon, Méry ès Bois et Presly
- ✓ **Henrichemont** : Ivoy le Pré

Les modalités d'accès aux déchèteries de Neuvy sur Barangeon et d'Henrichemont seront communiquées par l'intermédiaire des mairies des communes.

Zoom sur ... Le développement durable

Le développement durable est un concept qui permet de satisfaire les besoins des populations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Ce concept s'articule autour de 3 axes:

Économique : c'est un développement qui assure une répartition équitable des bénéfices de la mondialisation entre riches et pauvres : c'est le commerce équitable!

Écologique : nos ressources naturelles ne sont pas extensibles et la biodiversité est dangereusement menacée. 30 % des richesses naturelles de la planète ont disparues ces 20 dernières années!

Social : pour un progrès social dans tous les pays du monde. Aujourd'hui plus de 3 milliards d'êtres humains survivent avec moins de 2€ par jour !

Qui est concerné ?

Tout le monde. Le développement durable repose sur la mobilisation et la participation de chacun. Quelques gestes simples de notre vie quotidienne permettent de respecter au mieux l'environnement et d'être acteur à part entière du développement durable.

Retrouvez le guide des bonnes pratiques sur le blog de la Communauté de Communes

<http://communautecommunesauldreesologne.unblog.fr>

